



Finances Publiques Moselle

Les syndicats des Finances Publiques de la Moselle s'adressent à Madame Faure-Muntian Députée LREM de la Loire et rédactrice du rapport « Données géographiques souveraines »

Madame Valéria Faure-Muntian, l'objectif principal de votre rapport est « la restructuration de l'IGN, afin qu'il devienne l'une des pièces maîtresses de la stratégie d'État plate-forme et de la transformation numérique de l'État ».

Les représentants des personnels ont été effarés par votre vision des choses. Nous attirons votre attention sur la rédaction de vos deux premiers paragraphes :

Aujourd'hui, c'est la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui assure l'ensemble des missions fiscales de l'État. À ce titre, notre impôt étant pour partie fondé sur une accroche territoriale, elle a également la charge d'assurer elle-même la délimitation et la représentation de la propriété foncière.

Or, la réalisation à terme de la représentation parcellaire cadastrale unique (RCPU) et la qualité d'expert de l'IGN en matière géographique, laissent apparaître que cette mission topographique devrait naturellement revenir à l'IGN.

La juxtaposition de ces deux propositions sous-entend lourdement que le personnel de la DGFIP ne fait preuve d'aucune expertise tant en matière foncière que topographique, ou tout au moins que celle-ci est sans commune mesure avec celle de l'IGN.

Vous semblez postuler que la technicité des agents de l'IGN l'emporterait sur celle multicensitaire des agents du Cadastre.

Paradoxalement le transfert desdits agents à l'IGN est envisagé dans un autre chapitre.

En effet, vous écrivez :

« cette mission pourrait également préfigurer les modalités d'un éventuel transfert en matière de ressources humaines, transfert d'emplois budgétaires et, le cas échéant, d'effectifs physiques, de mesures d'accompagnement. »

Outre le fait que les praticiens du Cadastre se sentent profondément humiliés et atteints dans leurs capacités tant professionnelles que personnelles, ils s'inquiètent surtout de vos préconisations de transfert des missions de la DGFIP à l'IGN qui induiraient la désorganisation du service à l'usager et des graves conséquences pour les personnels au vu des mesures de restructurations envisagées.

Les organisations syndicales exigent en conséquence la suppression du volet transfert des activités cadastrales mentionné page 37 de votre rapport et le maintien de la mission cadastrale dans son ensemble au sein de la DGFIP.

Metz, le 1er mars 2019